

# OPTIMA RESONANCE UTEX COM

Dispositif électrique automatique  
de commande et de temporisation

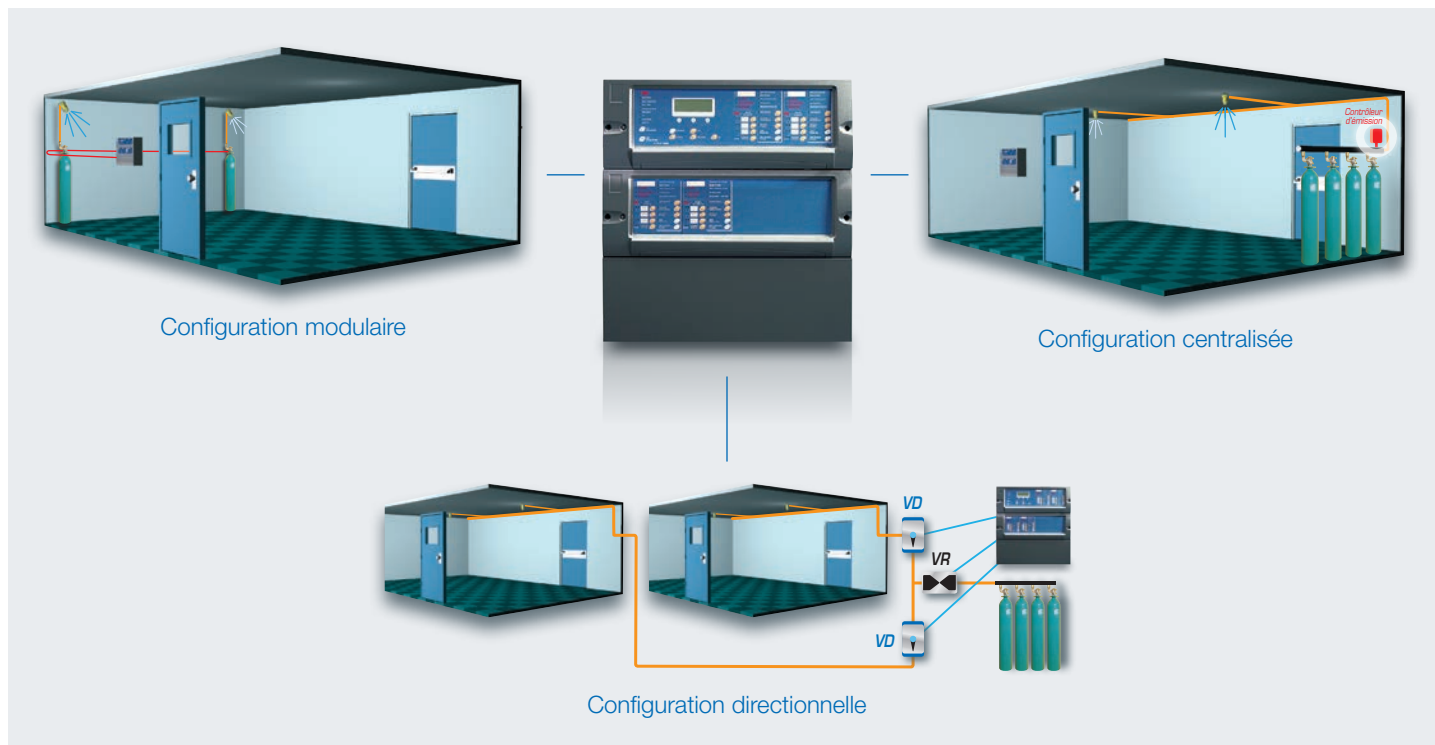


Système intégré de détection d'incendie  
et de commande d'extinction automatique  
de la gamme Optima Resonance.

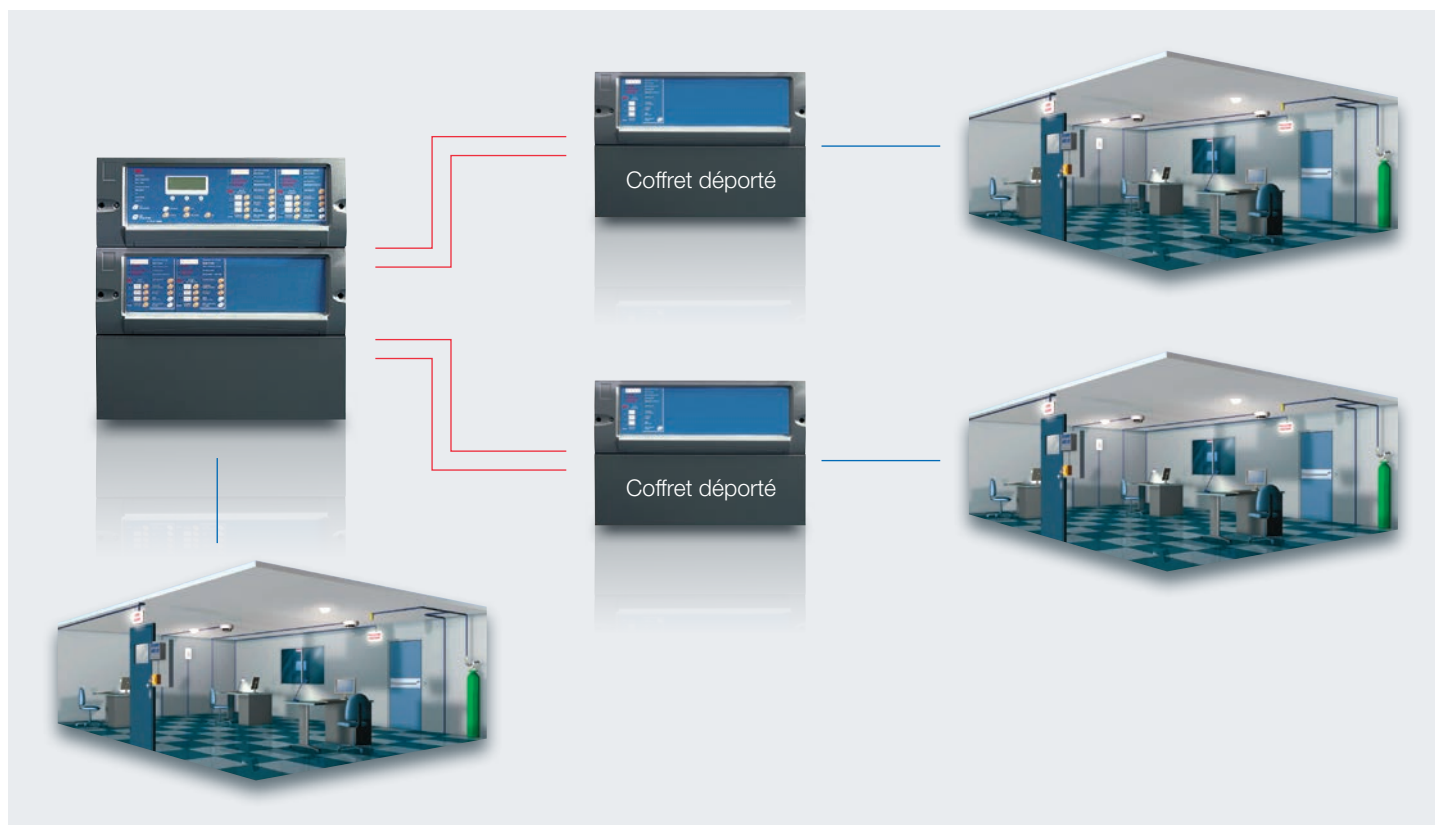
De 1 à 10 zones d'extinction modulaires,  
centralisées ou directionnelles.

# UTEX Com

- Particulièrement flexible, UTEX Com permet de mettre en œuvre de 2 à 10 zones d'extinction modulaires, centralisées ou directionnelles. La possibilité d'interconnecter deux UTEX Com permet de répondre efficacement aux besoins des installations les plus importantes.



- Pour une adaptation parfaite aux différentes configurations, les entrées / sorties peuvent être raccordées sur des modules implantés dans le matériel central et/ou dans des coffrets déportés jusqu'à 1200 m.

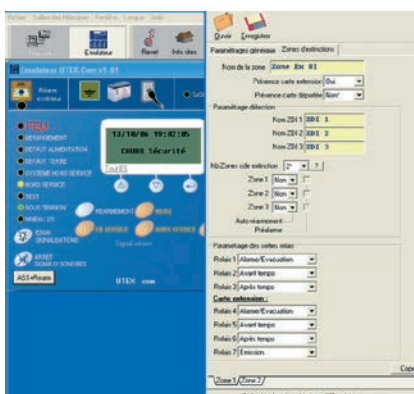


La mise en oeuvre des détecteurs de la gamme collective C.Scan+ permet d'atteindre un niveau de sécurité encore jamais rencontré en détection collective :

- Réglage de sensibilité
- Correction automatique des performances
- Filtrage des perturbations transitoires



UTEX Com est également associable sur le réseau Lon inter centrales, ce qui permet de recevoir directement des informations feu des centrales de détection raccordées sur le réseau. Par exemple, des centrales adressées UTI.Com.



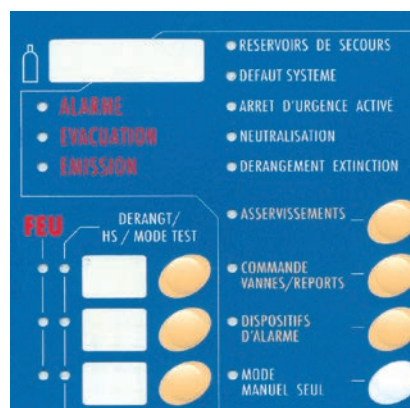
Le haut niveau de performance UTEX Com résulte très largement des possibilités de configurations effectuées :

- soit directement au niveau d'UTEX Com,
- soit sur un outil externe permettant la simulation fonctionnelle de la configuration avant son téléchargement.



Pour une exploitation locale ou déportée encore plus performante, UTEX Com peut être associé :

- avec 16 répéteurs de confort de la gamme MONO.Rep+ pour des signalisations sur voyants et afficheur,
- à un transmetteur téléphonique.



UTEX Com a été conçu pour combiner simplicité et sécurité d'exploitation :

- les signalisations et commandes sont regroupées en blocs fonctionnels,
- l'accès aux commandes est basé sur la notion de niveaux d'accès. Les niveaux d'accès 2 et 3 sont accessibles par des codes d'accès,
- les signalisations de synthèse sont assurées par des voyants et les signalisations détaillées sont données sur un afficheur rétroéclairé,
- les commandes demandées par un opérateur sont contrôlées par la centrale avant d'être exécutées. En cas de refus, l'afficheur donne un message en clair,
- gestion de plusieurs archivages indépendants dont un archivage dédié à l'événement extinction pour chaque zone d'extinction,
- possibilité d'impression de la configuration et des archivages.



UTEX Com exploite les toutes dernières techniques de conception et de fabrication garanties par une organisation certifiée ISO9001 pour offrir un produit combinant simplicité et performances à toutes les étapes :

- étude,
- installation,
- mise en service,
- exploitation,
- maintenance.

UTEX Com respecte les exigences des normes Européennes :

- NF EN 54/2 et NF EN 54/4 pour la partie détection,
- NF EN 12094-1 pour la partie extinction.

Il est également conforme aux directives Européennes "compatibilité électromagnétique" et "basse tension".

# OPTIMA RESONANCE UTEX COM

Dispositif électrique automatique  
de commande et de temporisation



- Système intégré de détection d'incendie et d'extinction automatique
  - De 2 à 10 zones d'extinction
- Mise en œuvre de systèmes d'extinction modulaires, centralisés ou directionnels
  - Compatible avec des répéteurs de confort
    - Large possibilité de paramétrage
    - Fonctions de sécurité évoluées
  - Nombreuses possibilités d'asservissement
    - Mise en œuvre locale ou déportée
      - Report des signalisations
      - Archivages

## ÉQUIPEMENT DE BASE

Relais Feu général : 1 RTC  
Relais Déangement général : 1 RTC  
Sortie imprimante / PC  
Entrée réarmement externe

## ZONES DE DÉTECTION

Jusqu'à 32 détecteurs raccordables par zone  
Jusqu'à 3 zones de détection par zone d'extinction

## FONCTION EXTINCTION

Entrée commande manuelle d'extinction  
Entrée mode manuel seul\*  
Relais mode manuel seul 1 RTC  
Entrée dispositif de neutralisation\*  
Relais neutralisation 1 RTC\*

Entrée arrêt d'urgence\*  
Relais arrêt d'urgence 1 RTC\*  
Contrôle agent extincteur  
Relais transmission état incorrect  
Sirène évacuation  
Boîtier lumineux évacuation  
Boîtier lumineux entrée interdite  
Commande vanne 1  
Commande vanne 2\*  
Contrôle position vanne 2\*  
Commande et contrôle dispositifs d'obturation\*  
Contrôleur émission  
Relais émission 1 RTC  
Relais déangement extinction 1 RTC  
3 relais configurables (1 RTC)  
4 relais configurables (2 RTC)\*

## COFFRET

Coffret métallique gris  
CAB S (L x H x P) : 492 x 355 x 162 mm  
CAB L (L x H x P) : 492 x 533 x 227 mm  
CAB M (L x H x P) : 492 x 714 x 280 mm

## ENVIRONNEMENT

Fonctionnement : -5 °C à +50 °C  
Stockage : -10 °C à +60 °C  
Hygrométrie : jusqu'à 93 % à 40 °C sans condensation

## CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES

Alimentation secteur : 230 VAC  
(+10/-15 %) 50 Hz  
Consommation secteur : 200 VA

\* Selon équipement



Chubb France  
Parc Saint Christophe • 10 avenue de l'Entreprise • 95865 Cergy-Pontoise Cedex  
Capital Social 32 302 720 € • RCS Pontoise 702 000 522



[www.chubbsecurite.com](http://www.chubbsecurite.com)

AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en œuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas impliquer notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, base de données reproduits dans ce document seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-5 2° et 3° a), d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.